

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radio peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-691350

118026

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
6493

Société :

R.A.M

RETRAITÉ

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

TAHRI JOUTET HASSANI IBRAHIM KHALIL

Date de naissance :

21-03-1959

Adresse :

AVENUE ABDELAZIZ RESID. DAR EL AML

EG 4 N° 22 DANGER

Tél. : 0666244310

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Nouama ZEROUALI

Psyc  
11, rue Abou Has  
1er Etage Appt 1  
Casablanca  
22 86 17 31

Cachet du médecin :

10/03/2022

Date de consultation :

CHRAIBI MERIAME

Age: 53

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la loi n° 09-08 relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

CASABLANCA

Le : 10/03/2022

R. Kenzi

Kenzi

Kenzi

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Rapport des Actes
10/03/2022	CNPsy		350 DHS	INPE 891171322

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMASIE AL AMAL Zhouzouz 20 m Bar Amal Dr My Abdellaziz 20 m Bar Amal Tel: 0539 31 85 49 - Tanger N°: 00155367700020	10/03/2022	1051.50
INPE 162003446		

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

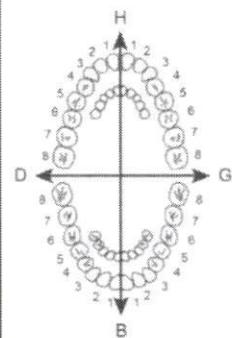
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA Dr. Hicham OUZZANI TOUHAMI Biologiste 394, Bd. Zarkaoum Casablanca Tel: 05 22 27 49 13	04.03.22	B87	122.20

### AUXILIAIRES MEDICAUX

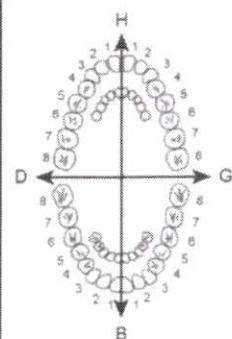
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	11433553
B	35533411	

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS
DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION
COEFFICIENT DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION



Casablanca le: 10/03/2022

Noue ATTAIBI NAFIEME

1) fribadol 3 mg x 1 251.00  
00-00-01

2) Serofuel 200 mg x 1 552.00  
01-01-01

3) Sertraline 50 mg x 1 13.30  
01-00-02 67.60 + 2

réalitine 250 mg x 1

- 00-00-02 1051.50  
1/2 (0) 1/2 (0)

Durée du traitement :

3 mois

**sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1.  
Ain sebâa 20250 - Casablanca  
DEPAKINE CHRONO 500MG CP PEL B30

P.P.V. : 113DH30



6 118001 081073

**Sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1.  
Ain sebâa Casablanca  
Teralithe 250 mg. B100 cp

P.P.V. : 67,60 DH



6 118000 060895

**Sanofi-aventis Maroc**

Route de Rabat - R.P.1.  
Ain sebâa Casablanca  
Teralithe 250 mg. B100 cp

P.P.V. : 67,60 DH



6 118000 060895

**DAL®**

LOT 0001305

EXP 02/23

PPV 251DH00

és pelliculés

SYNTHEMEDIC  
22 rue souhair brou al acoum roches  
noires Casablanca

SEROQUEL

200mg Cpr eff

Boîte de 60

27016 DMP 121/INSF P.P.V: 552,00 DH



6 118001 021314



Dr. Nouama  
ZEROUALI

Psychiatre - Psychothérapeute  
Thérapie cognitivo-comportementale  
Addictologue

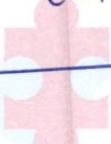
د . نعمة الزروالي

أخصائية في الأمراض النفسية و العقلية  
العلاج النفسي : العلاج السلوكي المعرفي  
علاج الإدمان

Casablanca le:

10/03/2022

Dr. NOUAMA ZEROUALI



l'hôpital Le Cachetier

Centre de Biologie de Casablanca  
Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI  
394 , Bd. Zerktouni - Casablanca  
Tél: 05 22 27 49 13

Centre de Biologie de Casablanca  
Dr. Nouama ZEROUALI  
1er étage App. 1, quartier des Hôpitaux  
11, Rue Abou Hassan Askari (ex rue Lavoisier), résidence Kenzi  
Tél: 05 22 27 86 17 31

Durée du traitement :



dr.zerouali@gmail.com



05 22 86 17 31

# CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

394, Boulevard Zerkouni – Résidence le Casablanca – Bourgogne – CASABLANCA  
Tél : 0522 27 48 96 – Fax : 0522 27 49 13 – Patente : 35405458 – INP : 093001006  
CNSS : 6369949 IF : 40110273 – ICE : 001699292000019

## FACTURE N° : 220400089

Casablanca le 04-04-2022

Mme CHRAIBI Meriame

Date de l'examen : 04-04-2022

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Clé
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E15
0118	Glycémie	B30
0125	Lithium	B50

Total des B : 80

TOTAL DOSSIER : 122.20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent vingt-deux dirhams vingt centimes.

CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA  
Dr Hicham OUAZZANI TOUHAMI  
Biologue  
394, Bd. Zerkouni - Casablanca  
Tél : 05 22 27 96 - Fax : 05 22 27 49 13



# CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - P.M.A.

د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biologiste

Ancien Interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier  
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine  
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté  
de Pharmacie Paris V



ACCREDITATION N° 8-4177

Portées disponibles  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seuls les résultats identifiés  
par le symbole [AC] sont couverts  
par l'accréditation

Dossier ouvert le : 04-04-2022

Prélevé le : 04-04-2022 à 10:43

Édité le : 04-04-2022

Mme CHRAIBI Meriame

Réf dossier: 22040418

Page N° : 1 / 1

Valeurs références

Antériorités

## BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

Glycémie à jeun <sup>[AC]</sup>  
(Dosage enzymatique)

1.86 g/L  
10.32 mmol/L

(0.74-1.09)  
(4.11-6.05)

## PHARMACOLOGIE-TOXICOLOGIE Echantillon sérique

### Dosage du Lithium

Date de la dernière prise:

03-04-2022

Heure de la dernière prise:

22:00

28-11-2019

Lithium  
(Technique colorimétrique)

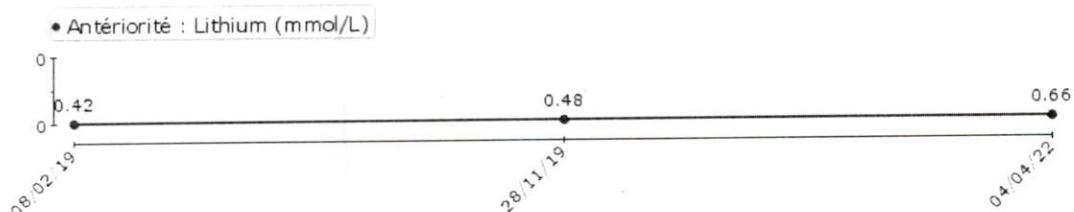
0.66 mmol/L

(0.60-1.20)

0.48

#### Interprétation:

Concentrations thérapeutiques : 0.6-1.2 mmol/L  
Toxicité : > 2.0 mmol/L



Prélèvement à domicile sur rendez-vous

394, Bd. Zerkouni - Resd. Le Casablanca - Bourgogne - 20040 Casablanca Tél.: 05 22.27.48.96 / 05 22.47.29.46 / 06 61.79.86.18 - Fax : 05 22.27.49.13  
E-mail : labocbc@gmail.com - Site web : [www.laboratoirecbc.com](http://www.laboratoirecbc.com) - INP : 093001006 - Patente : 35405458 - C.N.S.S. : 6368949 - IF : 40110273 - ICE : 001699292000019

CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA  
Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI  
Biologiste  
394, Bd. Zerkouni Casablanca  
Tél : 05 22 27 48 96 - Fax : 05 22 27 49 13